

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01295

Numéro SIREN : 800 385 585

Nom ou dénomination : MADE BY N

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 46667

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

4 1 NOV. 2018

N° 2065

DEPOT N° 46667



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012017	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
		Régime réel normal	
Si l'entreprise est soumise au régime des sociétés de droit étranger, cocher la case			
Si l'entreprise est soumise au régime des sociétés de droit étranger, désigner pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258			
Si l'entreprise est soumise au régime des sociétés de droit étranger, désigner pour le dépôt de la déclaration			

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU MADE BY N	
SIRET 8 0 0 3 8 5 5 8 5 0 0 0 1 6	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
27 Yves Kermen	
92100 BOULOGNE BILLANCOURT	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de g	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	à 28%	à 15%
26535			Déficit
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de expertise comptable	Nom et adresse du conseil
KPMG	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du commissaire aux comptes	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date:
	Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT
	Qualité et nom du signataire: M NUNES - PRESIDENT
	Signature:
Tél:	

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SASU MADE BY N

31122017

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONDENNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

GENERATION

MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>SASU MADE BY N</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>27 Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>																																			
SIREN		<table><tr><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>5</td><td>8</td><td>5</td></tr></table>										8	0	0	3	8	5	5	8	5															
8	0	0	3	8	5	5	8	5																											
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>112</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>112</u>																									
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>31/12/2017</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>31/12/2017</u>	
										Exercice N clos le																									
										<u>31/12/2017</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014	184	016	184																												
	Immobilisations corporelles *		028	36284	030	9133			27151																										
	Immobilisations financières * (1)		040	50	042				50																										
	Total I (5)		044	36519	048	9318			27201																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	13733	070			13733																										
		Autres * (3)		072	39887	074			39887																										
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084	14661	086			14661																											
	Charges constatées d'avance *		092	853	094			853																											
	Total II		096	69135	098			69135																											
	Total général (I+II)		110	105654	112	9318		96336																											
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					500																											
	Écarts de réévaluation		124																																
	Réserve légale		126					50																											
	Réserves réglementées *		130																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131																																
	Report à nouveau		134					9316																											
	Résultat de l'exercice		136					21145																											
	Provisions réglementées		140																																
	Total I		142					31011																											
	Total II		154																																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					12135																											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	45943				53189																											
	Produits constatés d'avance		174																																
	Total III		176					65324																											
Total général (I + II + III)		180					96336																												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9072																											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5000																											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU MADE BY N

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210	
	Production vendue	Biens	215	
		Services *	217	
			dont export et livraisons intracommunautaires	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	3
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	107155
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 269 - immobilier : 269)		242	69297
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 233)		244	233
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
Dotations aux amortissements *		254	7837	
Dotations aux provisions		256		
Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 6)		262	0	
Total des charges d'exploitation (II)		264	77368	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	29787	
Produits financiers (III) 280 480		294		
Charges financières (V)		296		
Produits exceptionnels (IV)		298	5000	
Charges exceptionnelles (VI) : (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)		300	10142	
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	3980	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	21145	
B – RÉSULTAT FISCAL		312	21145	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3980
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	1410
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127 ; ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990			
	ZFA (44. quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 352 26535	Déficit col. 2 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 370 26535	Déficit col. 2 372	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

31122017

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	184	412		414		416	184				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	16666	452	9072	454		456	25739				
	Matériel de transport	460	10004	462		464	10004	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	10544	472		474		476	10544				
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50				
TOTAL		490	37450	492	9072	494	10004	496	36519				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	184	502		504		506	184		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	529	542	3084	544		546	3613		
	Matériel de transport	550	2088	552	1682	554	3771	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2449	562	3070	564		566	5519		
TOTAL		570	5252	572	7837	574	3771	576	9318		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	TERRAINS CONST.	MATERIEL OUTILL.	FINANCIERES	DIVERSES	IMMO INCORPOR.					
	TITRES PLCT	PROPR. INDUST.								

Immo- bilis- a- tions	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4	10004		10004	5000									
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	10004	580		582	10004	584	5000	586		587	589	
		Plus-values taxables à 19 % ①	579			Régularisations	590		583		594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591			
TOTAL									596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N										31122017										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice												
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606												
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607												
	Autres provisions réglementées *			610		612		614		616												
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636												
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646												
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656												
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666												
TOTAL				680		682		684		686												
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
		Dotations		Reprises																		
Immob. incorporelles	700		705																			
Terrains	710		715																			
Constructions	720		725																			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																			
Matériel de transport	750		755																			
Autres immobilisations corporelles	760		765																			
TOTAL	770		775																			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780												
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995													
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996													
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																	
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								129									
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)								800									
VI DIVERS																						
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381												
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380												
N° du centre de gestion agréé										388												
Montant de la TVA collectée										374	21430											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	9251											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	0											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398												
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397												

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PRODUITS A RECEVOIR	CHARGES A PAYER
---------------------	-----------------

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122017 Annexe 2033 D - Cadre C

	MONTANT A L'OUVERTURE		19396			
	MONTANT UTILISÉ		19396			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		1080			
	MONTANT A LA CLÔTURE		1080			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés				
		Charges sociales provisionnées				
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL				
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		1080	1080		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel					
	Sécurité sociale					
	Etat					
	Produits et charges externes diverses					
	TOTAL		1080	1080		

BIENS EN LOCATION

SUIVI DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122017

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTEGRATIONS		DÉDUCTIONS	
AMENDES PENALITES	1410		
TOTAL 330	1410	TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SASU MADE BY N															Néant ☐ *				
Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017																			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119				
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges															105				
TOTAL 1															106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Production															115				
immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143				
Subventions d'exploitation reçues															113				
Variation positive des stocks															111				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153				
TOTAL 2															144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Achats															121				
Variation négative des stocks															145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128				
Fraction déductible de la VA des dotations aux amortissements afférents à des immob. corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150				
TOTAL 3															152				
IV - Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3															137				
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)															117		0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022				
Effectifs au sens de la CVAE															023				
Période de référence															024		/ / 160 / / /		
Date de cessation															/ /		/ / /		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs																			
Effectifs moyens du personnel * :															376				
dont apprentis															657				
dont handicapés															651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861				



⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100

Ville BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique NUNES Nom(s) PHILIPPE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Edité à partir de : cop V3.7.5

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100

Ville BOULOGNE BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique SCI Dénomination 38 SABLONS

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 4 9 1 1 6 7 3 % de détention 50,00

Adresse : N° 27 Voie RUE YVES KERMEN

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



SASU MADE BY N

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2016

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.3. Immobilisations financières	4
2.1.4. Stocks.....	4
2.1.4.1. Stocks de produits achetés.....	4
2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués.....	4
2.1.5. Produits à recevoir	5
2.1.6. Créances	6
2.1.7. Disponibilités et divers	7
2.2. Passif.....	7
2.2.1. Capitaux propres	7
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	7
2.2.1.2. Capital	7
2.2.2. Provisions pour risques et charges	8
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	9
2.2.4. Charges à payer	10
3. Informations relatives au compte de résultat.....	10
4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	11
5. Impôt sur les bénéfices	12
6. Autres informations	12
6.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	12
6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	13
6.3. Engagements hors bilan	13

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	16 667	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	7 821	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Néant.

2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués

Néant.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	-

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	5 098	5 098	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		9 000	9 000	-
Charges constatées d'avance		797	797	-	
TOTAL			14 895	14 895	-

2.1.7. Disponibilités et divers

Pas de VMP ou CAT.

2.1.8. Capitaux propres

2.1.8.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500	-	-	500
Primes, réserves et écarts	50	-	-	50
Report à nouveau	1 627	1 586	-	3 213
Résultat	1 586	4 518	-	6 104
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 763	6 104	-	9 866

Le capital est composé de 100 actions de 5 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.1.9. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.1.10. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	21 646	21 646	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 124	1 124	-	-
TVA	1 888	1 888	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	231	231	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	40 425	40 425	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	65 314	65 314	-	-



2.1.11. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	19 165
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	231
Divers	-
TOTAL	19 396

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	49 931	-	49 931
Chiffre d'affaires net	49 931	-	49 931



4. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Néant.

5. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	7 493	-265
Impôts : Au taux de : -	-	-
Sur PVL	-	-
Résultat après impôts	7 493	-265

6. Autres informations

6.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	-	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 10

6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	-	-	-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

6.3. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	-	-

MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit,
Le Vingt Neuf Juin, à Onze Heures,

L'associé unique de la Société MADE BY N, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital 500 euros divisé en 100 actions de 5 euros chacun, dont le siège social est situé au 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre des sociétés et du commerce de NANTERRE sous le numéro 800 385 58, est réuni au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation adressée par la Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Paula NUNES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par la Présidente permet de constater que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✚ les justificatifs des convocations régulières de l'associé unique,
- ✚ la feuille de présence à l'assemblée,
- ✚ l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- ✚ le rapport de gestion de la Présidente,
- ✚ un exemplaire des statuts de la Société,
- ✚ le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

PN

Puis la Présidente déclare :

- ✚ que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'Assemblée aux associés qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- ✚ que la liste des associés, arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- ✚ qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu à savoir :
 - le projet des résolutions présentées par la Présidente,
 - l'inventaire, les comptes annuels,
 - le rapport de la Présidente.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne à la Présidente, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à la somme de 21.145 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 21.145 euros

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 9.315 euros à la somme de 30.461 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve les rémunérations perçues par la présidence au cours de l'exercice considéré telles que figure dans la comptabilité.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018**

AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à la somme de 21.145 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 21.145 euros

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 9.315 euros à la somme de 30.461 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et activité

L'exercice considéré s'est à nouveau soldé par un bénéfice qui s'est à nouveau traduit par une hausse du bénéfice et du chiffre d'affaire net.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le futur exercice devrait se dérouler dans de bonnes conditions et se clôturer par un nouveau résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Résultats

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 107.152 euros contre la somme de 49.930 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort ainsi à la somme de 107.155 euros contre la somme de 50.235 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Achats marchandises</i>	/	/
<i>Variation stock (marchandises)</i>	/	/
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	/	/
<i>Variation stock mat 1^{ère}& approv.</i>	/	/
<i>Autres achats et charges externes</i>	69.297	38.748
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	233	259
<i>Salaires et traitements</i>	/	/
<i>Charges sociales</i>	/	/
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	7.837	3.734
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	/	/
Total charges d'exploitation	77.368	42.742

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à la somme de 29.787 euros contre la somme de 7.492 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est nul comme pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort ainsi à la somme de (5.142) euros contre la somme de (265) euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève ainsi à la somme de 3.980 euros contre 1.124 euros pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 21.145 euros contre un bénéfice de 6.103 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 21.145 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21.145 euros
------------------------	--------------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 9.315 euros à la somme de 30.461 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne détenait, au 31 décembre 2017, aucune participation dans une société commerciale.

Participation des salariés au capital social de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, il vous sera demandé d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Balance Agée

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le tableau faisant apparaître la Balance Agée, d'après date d'échéance, sur la date la plus lointaine.

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions des articles 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, toutes conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à la ratification de l'Assemblée.

Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur l'existence éventuelle de conventions réglementées.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Madame Paula NUNES
La Présidente

